

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 20 septembre 2014

MISSCEO(2014)7 Final

**SYSTEME MUTUEL D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(MISSCEO)**

16^e réunion
Strasbourg, 26-27 juin 2014

RAPPORT DE REUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte sous la présidence de M. Karl-Friedrich Bopp, Chef de Division, qui souhaite la bienvenue aux participants, tout particulièrement à ceux qui sont nouveaux dans le réseau MISSCEO. La liste des participants et des membres du Secrétariat figure à l'Annexe I.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MISSCEO(2014)1rev
MISSCEO(2014)2

L'ordre du jour, qui figure à l'Annexe II, est adopté.

III. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE SECRÉTARIAT

M. Karl-Friedrich Bopp donne des informations sur les récents développements au Conseil de l'Europe qui présentent un intérêt pour le réseau MISSCEO. La coopération avec le MISSOC (Système d'information mutuelle sur la protection sociale des Etats membres de l'Union européenne) a été bonne ; à eux deux, ces réseaux fournissent une image complète des régimes de protection sociale en Europe. S'agissant du suivi de l'application du Code européen de sécurité sociale par les 21 Parties contractantes, les projets de Résolutions approuvés par le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été adoptés par le Comité des Ministres en 2013. Les rapports nationaux pour le cycle suivant, 1^{er} juillet 2012-30 juin 2013, ont été examinés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et les projets de résolution, établis sur la base des conclusions de l'OIT, ont été adoptés par le CG en mai 2014 et seront soumis au Comité des Ministres pour adoption formelle dans le courant de l'année.

Pour ce qui est de la Charte sociale européenne, les Conclusions 2013 du Comité européen des droits sociaux (CEDS) relatives au Groupe 2 : « Santé, sécurité sociale et protection sociale », et notamment à l'article 12 sur le droit à la sécurité sociale, ont été publiées sur le site web (<http://www.coe.int/socialcharter>). Une procédure de rapport simplifiée a été mise en place en 2014 pour les pays qui ont ratifié la procédure de réclamations collectives. Les participants sont également informés qu'une conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne aura lieu à Turin les 17 et 18 octobre 2014 ; les principaux thèmes leur en sont brièvement exposés. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site web de la Charte sociale européenne.

M. Bopp mentionne ensuite les activités relatives au MISSOC, avec notamment une contribution au bulletin d'information et la participation à deux réunions du MISSOC, à Vilnius (octobre 2013) et Athènes (May 2014). Des informations plus détaillées sur les exposés faits à ces deux occasions figurent au point X du présent rapport.

Enfin les participants sont informés de la récente réélection de M. Thorbjørn Jagland au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

IV. INFORMATIONS SUR LE MISSOC

M. Michael Coucheir, Chef d'équipe du Secrétariat du MISSOC, fait un exposé sur l'évolution du MISSOC, au cours duquel il donne notamment des informations détaillées sur la fusion des réseaux MISSOC, ASISP et des Experts sur l'inclusion sociale. Il indique qu'un appel d'offres a été lancé en septembre 2013 et que c'est le consortium constitué par CEPS/Instead et Applica qui a été retenu pour assurer une transition progressive pendant la période estivale. Il donne des informations sur la mise en place du Réseau européen sur les politiques sociales (ESPN), qui sera constitué d'experts indépendants et d'experts gouvernementaux. Le fonctionnement du MISSOC restera largement inchangé dans la nouvelle structure et la liaison avec le Conseil de l'Europe continuera d'être

assurée. Pour ce qui est des tableaux MISSOC, l'actualisation de juillet 2013 a été achevée dans les délais dans trois langues et fournit des données sur 32 pays, y compris la Croatie. L'actualisation 2014 fait l'objet des derniers contrôles de qualité avant le délai du 30 juin et l'actualisation de juillet 2014, qui comprendra des changements dans le tableau V « Vieillesse », a été lancée.

Les lignes directrices ont fait l'objet d'une révision dans le but d'améliorer la qualité et la comparabilité des tableaux et la révision pour le tableau V « Vieillesse » été finalisée en 2014. Elle a notamment développé les aspects relatifs au champ d'application des pensions et introduit une nouvelle rubrique sur « le rachat de périodes d'assurance ». Des discussions sont en cours pour une révision du Tableau XII « Soins de longue durée » afin de traiter un certain nombre de problèmes, ce qui entraînera des changements dans la structure du tableau à partir de 2015. La révision des Guides MISSOC, qui vise à en améliorer la lisibilité, est en cours. Elle est réalisée par une agence de communication, qui travaille avec des journalistes ainsi que les Correspondants du MISSOC, lesquels valident le texte final. Ces Guides devraient être disponibles vers la fin 2014 dans toutes les langues demandées, en tenant compte de la terminologie spécifique utilisée dans les différents pays.

Pour ce qui est des Analyses MISSOC 2013, le rapport sur les conditions de ressources a été publié en décembre 2013 et celui sur les aspects externes de la sécurité sociale en avril 2014. Les deux sont disponibles sur le site web (<http://www.missoc.org>). Pour le second, M. Coucheir explique quelle en est la structure et donne des informations au sujet d'un questionnaire adressé aux correspondants à ce sujet. L'Analyse MISSOC 2014 sur les frais à la charge des usagers pour les soins de santé et les soins de longue durée est en cours de préparation et sera publiée sur le site web à l'été 2014. Enfin, M. Coucheir donne des informations sur les améliorations apportées au site web du MISSOC et à la base de données des tableaux comparatifs, qui est maintenant plus attrayante, plus moderne et plus conviviale. Parmi les nouveautés figurent un bulletin d'information électronique intégré, des tableaux affichables sur les supports mobiles, des fonctions de recherche affinées, flip Excel et un glossaire intégré.

Le Président remercie M. Coucheir pour les informations très détaillées communiquées au sujet des nouveautés au MISSOC et lui exprime sa gratitude pour l'excellente qualité de la coopération avec le réseau MISSCEO.

Une discussion s'engage ensuite sur plusieurs points de l'exposé de M. Coucheir, en particulier sur l'introduction d'une nouvelle rubrique sur « le rachat de périodes d'assurance », dont le contenu figure au point VI du présent rapport.

V. INFORMATIONS SUR LE MISSCEO

MISSCEO(2013)6

Mme Sheila Hirschinger remercie les membres du réseau MISSCEO pour leurs contributions nationales et salue en particulier les nouveaux correspondants du réseau MISSCEO de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie. Les travaux réalisés depuis la dernière réunion du réseau sont notamment la mise à jour 2013 des tableaux comparatifs, qui a été chargée dans la base de données à la fin de l'année. Les contributions nationales 2013 comprenaient aussi une mise à jour des annexes aux tableaux concernant la structure organisationnelle des systèmes de protection sociale et la protection sociale des travailleurs indépendants. Les introductions aux tableaux comparatifs ont été finalisées et toutes les informations mises à jour figurent sur le site web consacré à la sécurité sociale (<http://www.coe.int/socialsecurity>). Le document « MISSCEO Info 2013 », rédigé par le consultant sur la base des textes transmis par les correspondants sur l'évolution de la protection sociale dans leurs pays respectifs, a aussi été publié sur le site. Le cycle 2014 est en cours et tous les tableaux mis à jour ont été reçus. Elle remercie M. Michael Coucheir pour les informations très utiles communiquées sur les nouveautés dans les tableaux et les lignes directrices du MISSOC.

Il est rappelé aux participants que les annexes aux tableaux (les organigrammes et les informations sur les travailleurs indépendants) seront actualisées tous les deux ans et non plus tous les ans. Il leur sera demandé d'en fournir une mise à jour début 2015.

Pour ce qui est de la mission de consultant, Mme Hirschinger indique qu'un appel d'offres a été organisé en 2014, pour une durée de cinq ans. Elle a le plaisir d'annoncer que le professeur Paul Schoukens a été retenu à l'issue de la procédure pour être le consultant du réseau MISSCEO. Enfin, Mme Hirschinger se réjouit de poursuivre le travail avec le réseau et remercie les participants pour leur coopération fructueuse.

VI. NOUVELLE RUBRIQUE SUR « LE RACHAT DE PÉRIODES D'ASSURANCE »

S'agissant de la nouvelle catégorie sur « le rachat de périodes d'assurances » au Tableau VI « Vieillesse » du MISSOC, mentionnée par M. Coucheir dans son exposé (voir point IV ci-dessus), M. Schoukens pense qu'il est important que le réseau MISSCEO fasse le même changement. Il demande aux correspondants s'il est possible, dans leur pays, de racheter rétroactivement des périodes d'assurance, par exemple lorsqu'une personne a travaillé à l'étranger. Il souligne qu'il est important de bien voir la différence entre le rachat et le versement de cotisations volontaires à l'assurance. Un tour de table fait apparaître qu'il y a des pays membres du MISSCEO dans lesquels il existe des dispositions relatives à certaines périodes particulières, comme la durée des études, l'expatriation, l'éducation des enfants ou le service militaire, tandis que la possibilité de rachat est inexistante dans d'autres pays. Lorsqu'elle existe, cette possibilité est soumise à différentes règles et conditions selon les pays. M. Schoukens relève que les règles de rachat sont, de manière générale, devenues plus strictes du fait des restrictions financières.

À l'issue de la discussion, le réseau décide d'inclure une nouvelle rubrique sur le rachat de périodes d'assurance dans le Tableau VI « Vieillesse » de MISSCEO à compter de l'édition 2015.

VII. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA COMPARABILITÉ

M. Schoukens mentionne les points importants soulevés par la comparaison des contributions nationales de l'année en cours, qui sont les suivants :

- Un problème pour la comparabilité des informations figurant dans les tableaux concerne les catégories couvertes, qui peuvent être l'ensemble de la population, une catégorie particulière de personnes ou plusieurs catégories. Une bonne approche consisterait à donner des informations sur les principes de base du régime et à préciser si tous les résidents sont couverts par un régime universel ou si la législation prévoit des catégories particulières. Dans ce dernier cas, il est important de donner une définition des catégories concernées.
- Les énumérations des textes de loi sont très variables, avec de longues listes dans certains tableaux, alors que d'autres ne mentionnent qu'une ou deux lois. Il est important de veiller à ne citer que des lois qui sont en vigueur et d'omettre celles qui ne le sont plus.
- S'agissant des soins de longue durée et de la garantie de ressources, les tableaux sont complétés progressivement, ce qui permet d'avoir une vision plus complète de la situation. Les correspondants ont fait de gros efforts pour donner les informations au bon endroit et préciser les cas dans lesquels elles ne s'appliquent pas.
- En ce qui concerne les modifications figurant dans la colonne destinée à cet effet, bien souvent, seul le texte modifié est indiqué, ce qui fait qu'il n'est pas évident de savoir si les autres informations de la colonne d'origine sont aussi à inclure. Il est demandé aux correspondants de faire attention à ce point car des informations risquent d'être perdues lorsque les tableaux sont chargés dans la base de données.

- Comme il appartient à l'Etat d'assurer le financement de la sécurité sociale, il serait utile, à des fins de comparaison, d'expliquer brièvement au lecteur le raisonnement sur lequel repose le financement, comme indiqué dans les lignes directrices.
- Les informations du Tableau « Paternité/Maternité » ne sont pas toujours claires car certaines prestations spécifiques sont mentionnées pour le père, alors qu'elles sont indiquées dans les prestations parentales auxquelles l'un ou l'autre des parents a droit. Dans un souci de clarté, il est donc important de bien distinguer les différentes catégories.
- Dans les principes généraux, il serait utile de préciser le champ d'application personnel.

M. Schoukens indiquent que, dans l'ensemble, les changements dans les tableaux concernent principalement les prestations indexées et qu'il y a peu de modifications très importantes, ce qui peut s'expliquer par le fait que les régimes sont relativement consolidés ; mais peut-être y a-t-il d'autres raisons. Il constate que les changements apportés aux régimes de protection sociale dans les différents pays le sont souvent par cycles. Pour des questions plus ponctuelles concernant les tableaux, M. Schoukens contactera les correspondants individuellement.

VIII. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS DE COORDINATION

MISSCEO(2014)3

Les participants sont invités à discuter de l'élaboration éventuelle d'un nouveau document d'information sur les instruments de coordination dans le domaine de la sécurité sociale. Un projet de questionnaire a été préparé par M. Paul Schoukens à la suite de la réunion de l'an dernier, en coordination avec M. Claude Ewen, consultant à la réunion 2013 du MISSCEO, et Mme Slavkoska, correspondante de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». M. Schoukens explique le contenu du questionnaire et deux exemples de questionnaire rempli sont examinés ; l'un a été rempli par Mme Slavkoska, qui a donné des informations détaillées, et l'autre par Mme Beqiri, qui a adopté une approche plus sommaire. Mme Slavkoska résume son approche, basée sur un examen par pays, et mentionne certaines difficultés rencontrées. Mme Beqiri pense qu'il est important de fournir une liste complète des accords, avec les grands principes applicables, et que les autres informations, souvent plus techniques, pourraient être fournies par étapes.

Le Président remercie les deux correspondantes pour leur travail et le temps consacré à ces questionnaires.

Une discussion a lieu sur le type et l'étendue des informations à inclure dans le questionnaire afin de savoir quelle est la meilleure approche. M. Schoukens propose que les informations se limitent, dans un premier temps, à l'énumération des traités existants, avec leurs dates, et que le document soit ultérieurement complété avec des informations plus détaillées. Le Président indique que les informations pourraient être publiées sur le site web et que, compte tenu du lien direct entre les accords de coordination et l'article 12, paragraphe 4 de la Charte, le réseau devrait s'efforcer de les publier d'ici le prochain cycle de présentation des rapports nationaux pour le Groupe 2 « Santé, sécurité sociale et protection sociale », prévu pour 2016.

Le réseau décide que, dans une première étape programmée pour 2015, le document d'information sur les instruments de coordination recensera les traités existants, avec leurs dates de ratification, de signature et d'entrée en vigueur. M. Schoukens prépara un tableau avec des indications sur la façon dont il faut le renseigner et les correspondants seront ensuite invités à fournir la liste des accords existants.

IX. ÉVOLUTION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

Les correspondants sont invités à fournir une brève description de l'évolution de leurs systèmes nationaux de protection sociale. Un tour de table est organisé, au cours duquel les correspondants

donnent des informations sur les développements intervenus au second semestre 2013 et au premier trimestre 2014. Parmi les éléments signalés figurent une série de réformes, en particulier dans le domaine sanitaire et social, des réformes des retraites, des augmentations des prestations minimales, des mesures d'amélioration des possibilités d'emploi et des aides supplémentaires pour les groupes vulnérables. Dans certains cas, des réformes législatives sont en cours ; elles seront signalées dans les futures éditions des tableaux lorsqu'elles seront effectives.

M. Schoukens remercie les correspondants pour les informations communiquées et soutient la solution consistant à ne mentionner que la législation effectivement en vigueur dans les tableaux. Il développe un aspect qui est ressorti des présentations en ce qui concerne l'assurance privée volontaire et une discussion s'engage sur les différentes modalités d'organisation de l'assurance privée et de l'assurance publique dans les pays du MISSCEO.

Il est rappelé aux correspondants qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer leur texte sur l'évolution des systèmes de protection sociale au Secrétariat. Ces textes seront utilisés par le consultant pour élaborer un document sur les tendances et les développements récents. Ce document sera publié sur le site web.

X. EXPOSÉS SUR LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

M. Karl-Friedrich Bopp fait deux exposés PowerPoint sur la Charte qui présentent un intérêt pour le réseau MISSCEO et ont été présentés, comme indiqué au point III ci-dessus, à l'occasion de deux réunions du MISSOC en 2013 et 2014. Le premier exposé, intitulé « La protection des droits sociaux en période d'austérité », donne des informations sur les droits garantis par la Charte et ses buts principaux et explique le système de rapports ainsi que la procédure de réclamations collectives. Un aspect important de cet exposé concerne l'application de la Charte et des décisions rendues par le CEDS dans le cadre de procédures de réclamations dans le contexte de la crise économique. Le second exposé, « La protection sociale en vertu de la Charte sociale européenne – état des lieux à la lumière des Conclusions 2013 », comprend des explications sur le cycle de rapports en quatre groupes thématiques et un aperçu des dispositions des articles 12, 13 et 14, qui font partie du groupe thématique 2, « Santé, sécurité sociale et protection sociale », avec des exemples de motifs de non-conformité, ainsi que de cas dans lesquels des progrès ont été constatés. Le bilan général des Conclusions 2013 fait apparaître une plus grande proportion de cas de violations dus à des niveaux inadéquats des prestations de sécurité sociale et d'aide sociale que lors du cycle de rapports précédent, la progression de la pauvreté en Europe et la pression croissante qui s'exerce sur les systèmes de santé.

XI. EXERCICE DE COMPARAISON

Les correspondants sont invités à se répartir en groupes pour l'exercice de comparaison portant sur le Chapitre 3 « Maladie – Prestations en espèces » et le Chapitre 4 « Maternité/Paternité » dans la base 2013 (<http://www.coe.int/MISSCEO>), qui consiste à les examiner dans la perspective du lecteur.

Le premier groupe (Albanie, Arménie et Azerbaïdjan) constate une comparabilité globalement satisfaisante des informations, mais mentionne certaines différences concernant le Code du travail, l'imposition des prestations et les informations dans la rubrique « Maternité/paternité ». Le deuxième groupe (Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Monténégro et Serbie) relève la similitude des approches des systèmes de sécurité sociale entre certains pays, qui s'explique par des raisons historiques. Il mentionne des différences concernant la référence au droit du travail, les congés/prestations de paternité et la quantité d'informations en fonction du nombre d'instances administratives. Le groupe 3 (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », Fédération de Russie, Turquie et Ukraine) signale des problèmes de comparabilité, en particulier lorsque certains tableaux comprennent une longue liste de textes de lois alors que d'autres ne citent que les principales, et le fait qu'il soit fait référence à des groupes exemptés dans certains tableaux, mais pas dans d'autres.

Les correspondants jugent l'exercice de comparaison utile car il donne l'occasion d'examiner en détail les informations figurant dans la base de données pour les chapitres concernés.

XII. INTRODUCTIONS AUX TABLEAUX RÉSUMANT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

MISSCEO(2014)4

Les correspondants sont invités à discuter des suites à donner aux textes d'introduction sur les tableaux, qui résument les grandes caractéristiques des systèmes de sécurité sociale. Le Secrétariat rappelle que leur élaboration a duré plusieurs années et qu'ils ont été publiés sur le site web dans leur version finalisée en 2013 et qu'ils figurent dans le document MISSCEO(2014)4.

Les correspondants estiment que ces textes n'ont pas été conçus pour être mis à jour tous les ans et conviennent, comme le propose le consultant, qu'une actualisation tous les cinq ans serait appropriée. Toutefois, si un correspondant tient à signaler des changements majeurs intervenus dans le système de protection sociale de son pays au cours de cette période de cinq ans, il peut transmettre une nouvelle version du texte au Secrétariat. En conséquence, le réseau convient que la prochaine mise à jour des introductions aux tableaux aura lieu en 2018.

XIII. PLANIFICATION DE L'ÉDITION 2014

MISSCEO(2014)5

Le calendrier de préparation de l'édition 2014 des tableaux, avec les différentes étapes de production, est confirmé :

- Les informations figurant dans les tableaux devront refléter la situation au 1^{er} janvier 2014.
- Les correspondants du MISSCEO réviseront leurs contributions nationales pour le 26 septembre 2014 à la lumière des discussions tenues lors de la présente réunion et des commentaires faits par les coordinateurs.
- La version définitive des contributions finales après révision éventuelle par les correspondants sera soumise par le coordinateur éditorial au Secrétariat pour le 10 octobre 2014.
- Les données 2014 du MISSCEO seront traduites en français en octobre 2014.
- Le Secrétariat intégrera les données 2014 du MISSCEO (version anglaise) dans la base de données du Conseil de l'Europe en décembre 2014.
- La version française des données 2014 du MISSCEO sera intégrée dans la base de données en décembre 2014/janvier 2015.

XIV. PLANIFICATION DE L'ÉDITION 2015

MISSCEO(2014)6

Le calendrier suivant est approuvé pour la préparation de l'édition 2015 :

- Les informations figurant dans les tableaux devront refléter la situation au 1^{er} janvier 2015.
- Le Secrétariat demandera les contributions nationales en janvier 2015.
- Les correspondants du MISSCEO mettront leur contribution nationale à jour pour le 1^{er} avril 2015.
- Les commentaires sur les contributions nationales seront finalisés pour le 15 mai 2015.

- La 17^e réunion du MISSCEO se tiendra les 2 et 3 juillet 2015 ;
- Les correspondants du MISSCEO réviseront leurs contributions nationales à la lumière des discussions tenues lors de la réunion annuelle et des commentaires du coordinateur éditorial pour le 25 septembre 2015.
- La version finale des contributions nationales révisées par le coordinateur éditorial et le Secrétariat sera prête le 15 octobre 2015.
- Les données seront envoyées pour traduction en français en octobre 2015.
- La version anglaise des données sera intégrée à la base de données du Conseil de l'Europe en décembre 2015.
- La version française des données sera chargée dans la base en décembre 2015/janvier 2016.

XV. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La 17^e réunion du MISSCEO se tiendra les 2 et 3 juillet 2015 à Strasbourg.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Ms Diana BEQIRI

Head of Social Insurance Sector
Directory of Social Services Policies
Ministry of Labour, Social Affairs and Equal Opportunities
Rruga e Kavajes nr 53, Tirana, ALBANIA
Cel: ++355 672048872
Tel.: + +355 4 4504990
Email: d_beqiri@yahoo.com

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Gayane VASILYAN

Chief Specialist, Monitoring and Analytic Department
Ministry of Labour and Social Issues
Government House 3, Yerevan 0010
Tel.: +374 10 563075 ; +374 91 33 2320
Fax +374 10 563791
E-mail: gayane.vasilyan@mss.am; internationaldivision@yahoo.com; vasilyang@yahoo.com
Web : www.mss.am

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Sabina JAFAROVA

Head of Social Protection Policy Department
Ministry of Labour and Social Protection of Population
85, Salatin Asgarova str., Baku AZ 1009
Tel : 994-12-
Fax :994-12-
Cell ph: 994- 50 214 92 22
Email: sabina.jafarova@mlspp.gov.az

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Mirha OSIJAN

Coordinator of the Regional Health Development Center
on Mental Health in South – eastern Europe
Ministry of Civil Affairs
of Bosnia and Herzegovina
Department of Health
71000 Sarajevo, Trg BiH 3
Bosnia and Herzegovina
Tel: +387 33 492 526
E-mail: mirha.osijan@mcp.gov.ba

GEORGIA / GÉORGIE

Mr Amiran DATESHIDZE

Head of Social Issues and Program Division
Department of Social Protection
Ministry of Labour, Health and Social Affairs
144 Tsereteli Avenue, Tbilisi 0159, Georgia
Tel.: + 995 32 2510037 (0511)
e-mail: adateshidze@moh.gov.ge; adateshidze@yahoo.com

REPUBLIC OF MOLDOVA : REPUBLIQUE DE MOLDOVA

EXCUSED

Ms Lilia CURAJOS

Head of external relations Department
Ministry of Social Protection, Family and Child
V. Alecsandri Str. 1, 2009 Kishinev,
Republic of Moldova
Tel: + 373 22 26 93 12
Fax: + 373 22 26 93 10
e-mail: liliacurajos@yahoo.fr ; lilia.curajos@mmpsf.gov.md

MONTENEGRO

Ms Ana STIJEPOVIC

Director
PI Center for Social Work in Podgorica
IV Proleterske 18, Podgorica
Montenegro
Tel. +382 20 230 563
Fax. +382 20 230 570
E-mail: ana.stijepovic@czsr.me

FEDERATION OF RUSSIA / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Igor ZEMLYANSKIY

Senior Specialist-Expert
for the Department of Legal Regulation
and International Cooperation
Ministry of Labour and Social Protection
Russian Federation
Tel: +7(495) 587 88 89 ext. 1955
Cell phone: +7 (925) 715 61 45
Email: zemlyanskiyN@rosmintrud.ru; cronus34@mail.ru

SERBIA / SERBIE

Mr Nenad RAKIC

Department for Assurance in cases of Retirement and Invalidity
Ministry of Labour and Social Policy
22-26 Nemanjina Street, Belgrade
Tel: +381 11 362 1143
E-mail: nenad.rakic@minrzs.gov.rs

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Ms Aleksandra SLAVKOSKA

Department for European Integration
Ministry of Labour and Social Policy
Ul. Dame Gruev 14, 1000 Skopje
Tel: +389 2 3132 358
Email: a_slavkoska@yahoo.com
aslavkoska@mtsp.gov.mk

TURKEY / TURQUIE

Ahmet Tunç DEMIRTAŞ

Ministry of Labour and Social Security
Expert for Services for Workers Abroad
İnönü Bulvarı No.42 Emek/ANKARA
TURKEY

Tel: + 90 (312) 296 65 82

Fax: + 90 (312) 215 23 12

ademirtas@csgb.gov.tr

Varol DUR

Social Security Expert
Social Security Institution
EU and Foreign Relations Department
Ziyabey Cad. N° 6

06520 Balgat

Ankara - Turkey

Tel: +90 312 207 85 19

Fax: +90 312 207 81 50

vdur@sgk.gov.tr

UKRAINE

Ms Iouliia IAKUBOVSKA

International Agreements Division
Department of International Relations and Informational Technologie
Ministry of Social Policy of Ukraine
8/10, Esplanadna str.

01061, Kiev, Ukraine

Tel/fax: +300442897185

Email : <mailto:yyv@mlsp.gov.ua>

CONSULTANT

Prof. dr. Paul SCHOUKENS

Representing the Consultancy Europe and Social Security (CESS) bvba

Brouwerstraat 33, 3000 Leuven

Belgium

Tel.: +32 (16) 32 53 90

E-mail: paul.schoukens@law.kuleuven.be

MISSOC SECRETARIAT / SECRETARIAT DU MISSOC

Mr Michael COUCHEIR

Team Leader MISSOC Secretariat

62 Avenue P. Deschanel, B-1030 Brussels

Tel: + 32 2 245 46 64

Fax: + 32 2 219 59 73

E-mail: coucheir@missoc.org

SECRETARIAT

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

F - 67075 Strasbourg Cedex

Tel : + 33 (0)3 88 41 20 00 - Fax : +33 (0) 88 41 27 81/82/83 - <http://www.coe.int>

**Directorate General I – Human Rights and Rule of Law/
Direction générale I – Droits de l'homme et Etat de droit**

**DEPARTMENT OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER /
SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE**

Mr Karl-Friedrich BOPP

Chef de Division / Head of Division

Service de la Charte sociale européenne

Tel: +33 (0)3 88 41 22 14

Fax: + 33 (0)3 88 41 37 00

E-mail: karl-friedrich.bopp@coe.int

Ms Sheila HIRSCHINGER

Principal Administrative Assistant / Assistante administrative principale

Service de la Charte sociale européenne

Tel: + 33 (0)3 88 41 36 54

Fax: + 33 (0)3 88 41 37 00

E-mail: sheila.hirschinger@coe.int

Ms Caroline LAVOUE

Assistante

Service de la Charte sociale européenne

Tel : +33 3 90 21 32 14

Fax : +33 3 88 41 37 00

E-mail : caroline.lavoue@coe.int

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

JEUDI, 26 JUIN 2014

- I. OUVERTURE DE LA REUNION
- II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III. INFORMATION DU SECRETARIAT
- IV. INFORMATION SUR MISSOC
- V. INFORMATION SUR MISSCEO
- VI. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA COMPARABILITE
- VII. INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS DE COORDINATION
- VIII. EVOLUTION DES SYSTEMS NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE
- IX. EXERCICE COMPARATIF

VENDREDI, 27 JUIN 2014

- IX. EXERCICE COMPARATIF (suite)
- X. INTRODUCTIONS AUX TABLEAUX RESUMANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE
- XI. PLANIFICATION DE L'EDITION 2014
- XII. PLANIFICATION DE L'EDITION 2015
- XIII. QUESTIONS DIVERSES
- XIV. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION